

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS

Secteur Aide et Soins à Domicile (Formation initiale APS-ASD)

CODE : F-RP-APSASDFI

Public

Tout salarié amené à participer à la prévention au sein de son établissement du secteur.

Prérequis

Aucun

Effectifs

De 4 à 10 personnes maximum

Durée

32 heures (4,5 jours, non consécutifs)
Durée du travail intersession : 4 heures

Démarche

En amont : État des lieux (analyse de la demande, mobilisation des acteurs, information auprès du groupe de travail)

En aval : Bilan de la formation, Transformation des situations de travail, évaluation des résultats

Méthodes pédagogiques

Alternance entre formation théorique, apprentissage et exercices d'application sur les situations réelles de travail de l'établissement.

Méthodes d'évaluation

Évaluation formative

Évaluations certificatives :

Évaluation 1 oral sur le travail intersession : 40 min.

Évaluation 2 pratique ALM : 15 min

Évaluation 3 pratique SST : 12 min

Délivrance d'un certificat d'Acteur APS ASD, valable 24 mois, après participation active à la formation et ayant satisfait aux évaluations certificatives.

Formateur :

Certifié par le réseau INRS/CARSAT

SOLIMAGO Conseil et Formation est habilitée par le réseau INRS/CARSAT pour dispenser la formation APS ASD ALM.

N° d'habilitation : 1516159/2022/APS-ASD-01/O/01

La formation d'acteurs Prévention Secours vise, au travers de l'obtention d'une certification, à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maîtrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

Cette formation vise également à l'amélioration de la qualité de prise en charge des personnes, de la qualité des soins et de la protection de la santé physique et mentale des personnels.

Enfin elle permet à l'intervenant à domicile de maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premier secours en situation d'urgence.

Objectifs

- Observer et analyser toute situation de travail à domicile, repérer les situations dangereuses et proposer des mesures de prévention adaptées pour se prémunir des dangers,
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours en situation d'urgence
- Mettre en œuvre une démarche lui permettant d'accompagner la mobilité du bénéficiaire, en prenant soin de lui et de soi

Contenu

Pour les formations en intra-établissement, seront effectuées :

- **Une visite de l'entreprise**
- **La mise en place d'un comité de pilotage et d'un ou plusieurs groupes de travail, ainsi qu'une demi-journée d'information et de présentation de la méthode PRAP.**

1. Identifier les risques de son métier
 - Les enjeux de la prévention
 - Les notions d'AT/MP
 - Les notions de danger, de risque et de dommage
 - Les risques de son métier
2. Analyser sa propre situation de travail et dégager des pistes de solution
 - La notion de situation de travail
 - Description des sollicitations dans son activité
 - Les déterminants de cette activité
 - L'élaboration et la communication des pistes de solution
3. Accompagner la mobilité de la personne aidée : la démarche ALM
 - Les enjeux de l'ALM
 - Les déplacements naturels
 - Mise en œuvre de l'accompagnement en prenant soin de l'autre et de soi
4. Intervenir face à une situation d'accident du travail
 - Le cadre juridique de son intervention SST
 - Protéger, Examiner, alerter de manière appropriée
 - Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée : Saignement abondant, L'étouffement, Le malaise, La brûlure Traumatisme, Victime qui ne répond pas et qui respire (PLS), Victime qui ne répond pas et qui ne respire pas (RCP)

2022/PG/F-RP-APSASDFI V1